

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Sarthe

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

Autorisation tacite du 28 septembre 2011

(sous réserve des délais de recours)

| | |
|---|--|
| Demandeur : | S.A.R.L. NOXIMA, représentée par M. Olivier BONINGRE Siège social : Magasin IXINA 96, rue du Moulin aux Moines 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN |
| Nature du projet, surface de vente, situation géographique : | création d'un point de vente en cuisines sous l'enseigne IXINA, d'une surface de vente de 406,93 m ² , inclus au sein d'un bâtiment existant dans une zone commerciale existante MULSANNE – Z.A.C. DU CORMIER |
| Décision de la C.D.A.C. | ACCORD TACITE FAVORABLE |